



THE HERSHEY COMPANY

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

POLITIQUE

L'entreprise The Hershey Company (« Hershey ») a été fondée sur le principe de réussir en affaires tout en faisant du bien et, depuis plus de 125 ans, nous exploitons nos activités en étant conscients que nous sommes membres à part entière des communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons.

Le groupe diversifié de personnes remarquables qui travaillent pour Hershey ainsi que les individus qui participent à notre chaîne de valeur sont certaines de nos ressources les plus importantes. Nous croyons dans les principes d'égalité et de non-discrimination, sommes déterminés à traiter toutes les personnes avec respect et dignité et à travailler pour faire usage de notre influence et de nos relations d'affaires afin de promouvoir l'égalité des chances pour tous tout au long de notre chaîne de valeur et de garantir l'exercice et la jouissance de leurs droits fondamentaux. Nous reconnaissons également l'interdépendance entre les droits de la personne et ceux de l'environnement - et tout particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation des terres et des ressources naturelles et l'importance des gens dont la subsistance dépend des ingrédients que nous utilisons. Nous nous efforçons d'accomplir cela conformément aux principes directeurs de l'ONU sur le commerce et les droits de la personne (PDNU) et notre engagement envers le Pacte mondial des Nations Unies appuyant les objectifs de développement durable.

La politique en matière de droits de la personne de The Hershey Company souligne notre engagement à respecter les droits de la personne tout au long de notre chaîne de valeur et s'inscrit dans notre stratégie de développement durable à l'échelle mondiale, [la promesse d'une Shared Goodness \(Bonté partagée\)](#). Notre politique est guidée par la Charte internationale des droits de la personne, y compris la Déclaration universelle des droits de la personne; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDGP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Lors de l'élaboration de notre politique en matière de droits de la personne, nous avons également sollicité des suggestions de la part des divers intervenants, y compris des représentants des travailleurs et des organismes à but non lucratif, de nos fournisseurs, des investisseurs, et des organismes gouvernementaux. Nous réaffirmons notre attachement aux droits de la personne à nos employés et au public par l'intermédiaire de notre [Code de conduite](#), qui est disponible en 10 langues, ainsi que notre [Code de conduite à l'intention des fournisseurs](#), nos politiques en matière de santé et de sécurité, et nos politiques et engagements en matière de diversité et d'inclusion – y compris notre Politique de prévention du harcèlement et de la discrimination, parmi tant d'autres.

PORTÉE DE L'ENGAGEMENT

Notre politique en matière de droits de la personne s'applique à tous les employés de The Hershey Company, y compris aux employés à temps partiel et temporaires, ainsi qu'aux entrepreneurs indépendants. Notre engagement à respecter les droits de la personne s'étend également à tous les individus tout au long de notre chaîne de valeur, et nous faisons usage de nos relations avec nos co-fabricants, fournisseurs indépendants et autres partenaires commerciaux afin d'encourager et de promouvoir les principes de la présente politique au sein de leurs réseaux.

En tant qu'entreprise, nous respectons les lois dans les marchés où nous sommes présents. Dans les cas où les lois locales sont moins strictes que nos politiques et nos principes internationalement reconnus des droits de la personne et normes d'emploi, nous sommes guidés par les politiques et normes les plus strictes et encourageons nos fournisseurs à se conformer à ces normes et principes. Nous attendons également de nos co-fabricants et fournisseurs indépendants qu'ils partagent notre engagement et normes en adoptant des politiques similaires et en assurant la pérennité de ces valeurs dans le cadre de leurs opérations commerciales et, dans la mesure du possible, qu'ils travaillent avec ceux-ci pour développer la capacité de le faire. Notre [Code de conduite à l'intention des fournisseurs](#) renforce et précise davantage cet engagement.

OBJECTIF ET PRINCIPAUX ENJEUX

Nous nous engageons à respecter tous les droits de la personne reconnus sur le plan international, et nos politiques de gestion et les procédures en cours couvrent l'ensemble de ces droits, principes et les questions connexes. Notre approche en matière de droits de la personne commence par la compréhension de la façon dont nos produits, activités et opérations commerciales peuvent avoir une incidence sur les titulaires de droits, tant positivement que négativement. Nous nous concentrons sur les questions des droits de la personne qui sont les plus marquantes de notre activité - identifiées au moyen d'une évaluation formelle de la pertinence des droits de la personne réalisée en 2018 conformément aux PDNU. Parmi les enjeux plus vastes liés aux droits de la personne que nous avons identifiés, notre processus visant à renforcer la pertinence a priorisé (par ordre alphabétique) les suivants :

- Accès aux mécanismes de règlement des griefs
- Accès à l'eau et à l'assainissement
- Travail des enfants
- Changement climatique
- Déforestation
- Travail forcé et trafic d'êtres humains
- Droits fonciers et acquisition
- Salaire de subsistance et revenu
- Santé et sécurité
- Droits et émancipation des femmes

En accordant la priorité à ces enjeux, nous reconnaissons que certains groupes peuvent être plus à risque de subir des conséquences néfastes sur les droits de la personne en raison de leur vulnérabilité ou marginalisation. En outre, tandis que Hershey s'attaquera à ces enjeux par le biais de programmes et de politiques qui couvrent l'aspect général de ceux-ci, nous sommes conscients que pour s'attaquer réellement à ces problèmes, Hershey est susceptible de mettre en œuvre différents types de supports, stratégies de réhabilitation, ou d'accès à des mécanismes de règlement des griefs pour différents groupes ou circonstances.

Enfin, Hershey reconnaît que d'autres enjeux peuvent croître en importance au fil du temps. Nous sommes tout aussi résolu qu'auparavant dans notre engagement à identifier ces problèmes et à prendre les mesures appropriées afin de répondre aux risques potentiels de violations des droits humains. Nous nous appuyons sur nos relations et un dialogue régulier avec les intervenants externes pour capturer ces changements et examiner nos domaines d'action sur une base semestrielle avec le Comité directeur pour le développement durable de Hershey.

MISE EN ŒUVRE ET COLLABORATION

Nous effectuons une diligence raisonnable à tous les niveaux de notre activité afin de proactivement évaluer, identifier, prévenir et atténuer les conséquences néfastes réelles et potentielles sur les droits de la personne impliquant les divers intervenants sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nous utilisons également la diligence raisonnable comme moyen d'identifier les domaines dans lesquels nous pouvons mieux soutenir et promouvoir la capacité des individus à vivre et à exercer leurs droits fondamentaux de la personne. Les mécanismes de diligence raisonnable sur lesquels nous comptons incluent mais ne sont pas limités à des études d'impact sur les droits de la personne, à des audits de conformité sociale et à des examens de la conformité juridique et réglementaire. Lorsque des conséquences néfastes sur les droits de la personne sont découverts en raison de nos activités commerciales ou en lien avec nos opérations, Hershey s'engage à agir d'une manière rapide et transparente afin de prendre des mesures correctives nécessaires justes et équitables en concordance avec les PDNU. En outre, des mécanismes de règlement des griefs, y compris notre [Concern Line \(Ligne d'assistance téléphonique\)](#) qui est exploitée par une tierce partie indépendante, sont disponibles pour toutes les personnes à travers l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Hershey n'exerce aucune représaille ni ne permet d'exercer des représailles contre quiconque relatant de bonne foi des problèmes ou des préoccupations à propos d'activités de l'entreprise, et nous nous engageons à enquêter sur ces problèmes ou préoccupations plus en profondeur et de fournir les réponses et imposer les sanctions appropriées.



MISE EN ŒUVRE ET COLLABORATION (SUITE)

Enfin, notre attachement aux droits de la personne inclut également le fait de créer et d'investir dans des programmes conçus pour changer certaines des circonstances fondamentales qui contribuent à engendrer des conséquences néfastes sur les droits de la personne. Nos partenariats avec des organisations sans but lucratif, des organisations communautaires locales et avec l'industrie préconcurrentielle sont essentiels pour faire passer l'information et mettre en œuvre ces efforts. Afin d'en apprendre davantage sur les mesures que nous prenons pour poursuivre nos engagements, veuillez consulter notre [Rapport CSR](#) et prendre davantage connaissance de notre stratégie « [Cocoa for Good](#) ».

GOUVERNANCE ET RESPONSABILISATION

Le respect des droits de la personne fait partie intégrante de notre stratégie de développement durable à l'échelle mondiale, de la promesse d'une Shared Goodness (Bonté partagée), et nous faisons rapport de l'évolution de nos efforts dans notre Rapport CSR annuel ainsi que sur notre [site Web](#). La gestion des droits de la personne est la responsabilité de l'Équipe du développement durable mondial, qui regroupe des hauts dirigeants de l'ensemble de l'entreprise et qui est dirigée par le Directeur principal du développement durable mondial. Nos efforts en matière de développement durable, y compris les droits de la personne, sont directement supervisés par le Comité directeur pour le développement durable, qui est composé de vice-présidents issus de toutes les principales fonctions opérationnelles. La responsabilité finale de la supervision pour les droits de la personne incombe à notre Conseil d'administration et à notre Comité exécutif (y compris aux PDG et aux rapports directs du PDG) qui sont informés sur une base annuelle et bi-annuelle, respectivement.



Michele Buck
Présidente et PDG de The Hershey Company

Approuvé par le Conseil d'administration de The Hershey Company, février 2019

